



union interprofessionnelle
Solidaires41



Depuis maintenant 50 ans, après des décennies de luttes, une première loi sur l'égalité salariale voyait le jour et imposait non seulement un salaire égal pour un travail égal, mais aussi un salaire égal pour un travail de valeur égale. Pour autant la loi n'étant pas contraignante, aujourd'hui elle n'est toujours pas appliquée et les employeur-ses poursuivent la discrimination envers les femmes.

Les femmes gagnent toujours en moyenne 28,7 % de moins que les hommes

Dernière hypocrisie, l'index égalité salariale mis en place par le gouvernement, par lequel 90 % des entreprises ont obtenu une bonne note, les exonérant de sanction et d'appliquer la loi. De plus cet index ne permet aucune transparence mettant les syndicats et l'inspection du travail dans l'incapacité de vérifier le calcul de l'employeur-se.

A l'occasion du 8 mars, Journée Internationale de lutte pour le droit des femmes, les organisations syndicales départementales CGT - FSU - Solidaires appellent à une grève féministe pour exiger l'égalité, au travail comme dans la vie et réaffirment l'exigence de :

- La revalorisation des métiers féminisés
- La fin des temps partiels imposés et de la précarité
- La même durée pour le congé paternité /maternité post naissance pour une coparentalité réelle
- Des jours enfants malades rémunérés, y compris pour les salarié-es en télétravail
- La réduction du temps de travail pour permettre à toutes et tous de travailler en ayant du temps pour ses proches et pour soi,
- La mise en place d'un service public d'accueil de la petite enfance et de prise en charge des personnes en perte d'autonomie. **Pas question de spéculer sur nos proches !**

Pour mettre fin aux violences et sexisme au travail, dont sont victimes les femmes, qu'elles soient ouvrières, employées ou cadres, et qui ont pour conséquences de remettre en cause leur professionnalisme, de leur assigner une position d'infériorité, des tâches subalternes et de faire que trop souvent, c'est la victime qui est sanctionnée, déplacée ou licenciée, pas l'agresseur, **les organisations syndicales départementales CGT, FSU, Solidaires exigent :**

- Des sanctions pour toutes les entreprises qui n'ont pas de plan de prévention ni de dispositif interne de signalement
- La formation de toutes les RH, manager-ses, représentant-es du personnel et la sensibilisation de tous les salarié-es
- La protection des victimes, y compris de violences conjugales : interdiction de licenciements, droits à absences rémunérées, à mobilité géographique ou fonctionnelle
- Augmentation du nombre de référent-es harcèlement/ violence et de leurs moyens

Le 8 mars, elles appellent à la grève et à manifester

- A Romorantin, 10h30 place de la paix
- Devant l'EHPAD de Bracieux à 10h30
- A Blois, square Victor Hugo, à 16h pour un débrayage à partir de 15h40, heure symbolique à laquelle les femmes cessent d'être payées au regard des inégalités salariales.

Les organisations CGT - FSU - Solidaires appellent à poursuivre la mobilisation du 8 mars, pour agir sur les revendications salariales prioritaires pour l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux et préparent d'ores et déjà d'autres journées d'action courant mars, notamment le 17 mars pour une nouvelle journée de grève interprofessionnelle.